



Institut canadien pour la sécurité des patients Lignes directrices relatives au parrainage

Lignes directrices relatives au parrainage

L'Institut canadien pour la sécurité des patients est un organisme indépendant sans but lucratif qui travaille en collaboration avec des professionnels de la santé, des organisations de soins de santé, des organismes de réglementation et des gouvernements pour rendre le système de santé plus sécuritaire pour tous les Canadiens.

Notre engagement

L'Institut canadien pour la sécurité des patients agit comme ressource dédiée, chef de file national et partenaire diligent de la promotion d'un système de santé canadien dans lequel :

- les patients, les prestataires de soins, le gouvernement et d'autres partenaires travaillent de concert à en accroître la sécurité;
- les prestataires de soins sont fiers de fournir les soins les plus sécuritaires et de la meilleure qualité;
- tous les Canadiens peuvent avoir la certitude de recevoir les soins de santé les plus sécuritaires au monde.

Notre but

L'Institut canadien pour la sécurité des patients aura la clairvoyance de s'adapter et d'étendre ses activités de parrainage à de nouveaux domaines où des besoins se font sentir, en encourageant la formation professionnelle, ainsi que la conception et l'évaluation de stratégies de sécurité des patients.

Occasions de parrainage

Acceptation de parrainage

L'Institut canadien pour la sécurité des patients sollicite des fonds de parrainage de diverses sources pour soutenir son travail. Vous trouverez aux pages 2 et 3 les lignes directrices détaillées sur lesquelles l'Institut canadien pour la sécurité des patients se base pour accepter les demandes de parrainage.

Financement de conférences et d'événements

L'Institut canadien pour la sécurité des patients souhaite parrainer des conférences et des événements. Les sommes seront attribuées en fonction de la capacité des organisations de respecter les critères, le budget, les engagements existants et les disponibilités « en nature » de l'ICSP. Le

parrainage sera accepté sous réserve de la production d'un rapport d'évaluation post-activité dans les 60 jours suivant la fin de l'événement.

L'Institut canadien pour la sécurité des patients reçoit plus de demandes de parrainage qu'il ne peut en financer. Par conséquent, il ne peut malheureusement pas parrainer toutes les causes et les organisations valables. Vous trouverez aux pages 4 à 7 les détails concernant les lignes directrices relatives au parrainage de conférences et d'événements.

Les lignes directrices et autres documents pertinents sont disponibles sur le site Web de l'ICSP.

Nous vous remercions d'envisager de devenir un partenaire potentiel de l'Institut canadien pour la sécurité des patients.

Lignes directrices relatives à l'acceptation de parrainage par l'Institut canadien pour la sécurité des patients ¹

Notre vision du parrainage

Afin d'atteindre ses objectifs, l'Institut canadien pour la sécurité des patients accepte du soutien sous forme de parrainage en appui à sa mission. Ce soutien nous aide dans notre travail et peut s'exprimer sous diverses formes, par exemple :

- soutien des ressources consacrées à des stratégies qui visent l'avancement de la cause de la sécurité des patients;
- soutien de programmes régionaux et nationaux de sécurité des patients dirigés par des patients;
- financement de concours de recherche et de subventions de fonctionnement, de bourses d'études et de recherche, ainsi que de projets de recherche internes liés à la sécurité des patients;
- soutien financier pour la participation de conférenciers à des conférences nationales et l'achat de matériel;
- financement de cours et autres types de formation professionnelle produits par l'Institut canadien pour la sécurité des patients ou auxquels il assiste.

Principes de parrainage

L'Institut canadien pour la sécurité des patients est un organisme indépendant sans but lucratif qui doit demeurer un chef de file crédible et influent dans le domaine des soins de santé canadiens en

Exemples d'occasions de parrainage :

- *Des soins de santé plus sécuritaires maintenant!*
- Forum Canadien sur la sécurité des patients et l'amélioration de la qualité (besoin de nouveaux termes pendant que cela se décide)
- *Semaine nationale de la sécurité des patients*
- *Healthcare Quarterly Patient Safety Papers Journal*
- Cours sur la sécurité des patients intitulé *Patient Safety Officer Course*
- Ateliers d'analyse des causes souches
- Fonctionnement et ateliers de *Patients for Patient Safety Canada*

conservant son indépendance vis-à-vis des partenaires de parrainage. L'indépendance de l'ICSP concerne les relations perçues ou réelles qui existent ou qui pourraient exister. La perception d'un parti pris dans ces relations, surtout de la part des industries à but lucratif, pourrait ternir la réputation de neutralité de l'Institut canadien pour la sécurité des

patients et miner la confiance du milieu des soins de santé et du grand public.

Les lignes directrices suivantes ont été élaborées pour faire en sorte que l'Institut canadien pour la sécurité des patients et ses commanditaires actuels et potentiels puissent établir et maintenir une relation mutuellement avantageuse.

- L'Institut canadien pour la sécurité des patients évitera les conflits réels ou perçus qui pourraient

¹ Nous aimerions remercier l'*Institute for Health Improvement* de nous avoir permis de nous inspirer de son document intitulé *IHI Principles for Accepting Commercial Support* pour la rédaction des présentes lignes directrices. En outre, nous nous sommes inspirés des lignes directrices d'autres organisations, notamment l'Association médicale canadienne, la Fondation canadienne de la recherche sur les services de santé, Rx&D et les Instituts de recherche en santé du Canada.

compromettre sa capacité ou celle des participants aux programmes de prendre indépendamment des décisions relatives aux stratégies et au contenu des programmes.

- L'Institut canadien pour la sécurité des patients n'acceptera que du soutien de parrainage **sans restrictions** eu égard à l'utilisation ou pour des projets compatibles avec sa mission et sa vision.
- L'Institut canadien pour la sécurité des patients n'acceptera pas de parrainage de programmes liés à des produits en particulier ou à leur utilisation.
- Lors du parrainage direct des frais de voyages du personnel d'organisations à but lucratif pour assister à des conférences ou d'autres activités de formation, il ne doit pas s'agir de forfaits ou de voyages d'agrément. Le directeur général examinera la demande afin de s'assurer qu'il s'agit bien d'une présentation appropriée à l'intérieur des frontières canadiennes. Dans le cas des déplacements du directeur général, la demande sera soumise au président du Conseil d'administration; dans le cas des demandes relatives à un déplacement à l'étranger, deux membres du Bureau du conseil d'administration étudieront la demande.
- L'Institut canadien pour la sécurité des patients aura le dernier mot relativement au choix de son personnel, à la conception de ses stratégies et de leur contenu, à la rédaction du matériel éducationnel et à tous les programmes de transmission des connaissances.
- L'Institut canadien pour la sécurité des patients rendra publics tous les documents utilisés et générés. En outre, l'Institut canadien pour la sécurité des patients conservera les droits de propriété intellectuelle découlant de ses stratégies et programmes, sauf en cas de dispositions contraires prises au préalable.
- L'Institut canadien pour la sécurité des patients dévoilera toutes ses activités de parrainage qui sont financées en totalité ou en partie par des fonds de l'industrie.
- Il sera fait mention du parrainage de l'Institut canadien pour la sécurité des patients dans le matériel, les publications et les rapports de projets, s'il y a lieu.
- L'Institut canadien pour la sécurité des patients permettra la reconnaissance du parrainage dans les communications de l'industrie; toutefois, l'utilisation du logo de l'ICSP doit être soumise à l'approbation de la directrice des communications de l'Institut canadien pour la sécurité des patients.

Reconnaissance du soutien apporté

L'Institut canadien pour la sécurité des patients reconnaîtra le parrainage selon la formule appropriée ou l'utilisation de logos comme suit. Des demandes ou des activités additionnelles pourraient être possibles selon la stratégie ou le programme parrainé :

- Matériel de programme
- Site Web (www.securitedespateurs.ca, www.soinsplussecuritairesmaintenant.ca, www.questionnezecoutezparlez-en.ca, www.safesurgerysaveslives.ca, ou www.hygienedesmains.ca)
- Exposés ou promotions d'un événement ou d'une stratégie
- Bulletins d'information
- Communiqués de presse

Critères et lignes directrices de l'Institut canadien pour la sécurité des patients concernant le parrainage de conférences et d'événements

Vision du parrainage

Pour atteindre ses objectifs, l'Institut canadien pour la sécurité des patients peut fournir des fonds pour des activités liées à des conférences ou des événements en appui à sa mission. L'ICSP utilise les principes directeurs suivants pour déterminer ses priorités de parrainage :

- Le financement doit être corrélé à l'objectif général de l'Institut canadien pour la sécurité des patients.
- Les demandes d'organisations nationales qui sont des membres votants de l'Institut canadien pour la sécurité des patients seront traitées en priorité.
- Le nombre moyen d'inscriptions aux événements nationaux devrait être supérieur à 300. Contribution maximale de 5,000 \$ par événement. L'ICSP peut accorder aux événements provinciaux qui remplissent tous ses critères un parrainage réduit en espèces ou en nature, p. ex. un kiosque de l'ICSP, des ateliers ou des exposés organisés par son personnel, etc.
- La trousse de parrainage et de reconnaissance doit procurer un avantage tangible à l'Institut canadien pour la sécurité des patients, p. ex. la possibilité d'avoir un kiosque à titre gracieux, l'affichage de son logo sur le programme et le formulaire d'inscription, ainsi que l'identification des conférenciers de l'ICSP, etc.
- La production d'un rapport d'évaluation est une composante essentielle du soutien de l'ICSP. Les organisateurs sont tenus de fournir une évaluation de la conférence ou de l'événement parrainé dans les 60 jours qui le suivent.

Principes de parrainage

Nous avons élaboré les lignes directrices suivantes pour faire en sorte que l'Institut canadien pour la sécurité des patients et ses commanditaires actuels et potentiels puissent établir une relation mutuellement avantageuse :

- l'organisation de soins de santé qui fait une demande de parrainage est un membre votant de l'Institut canadien pour la sécurité des patients;
- l'organisation ne reçoit pas d'autres subventions, parrainage ou soutien sous la forme de services à rabais de l'Institut canadien pour la sécurité des patients;
- l'Institut canadien pour la sécurité des patients reçoit les avantages convenus mutuellement à titre de commanditaire de l'événement;
- la conférence ou l'événement doit avoir un impact sur un large spectre de questions et préoccupations liées à la sécurité des patients;
- la conférence ou l'événement doit se tenir au Canada. Il peut y avoir certaines exceptions qui seront traitées au cas par cas;
- l'organisation qui fait une demande de parrainage doit remplir le formulaire officiel de demande de parrainage de l'Institut canadien pour la sécurité des patients;
- l'organisation qui reçoit des fonds de parrainage doit produire une évaluation de la participation et la fournir à l'Institut canadien pour la sécurité des patients dans les 60 jours suivant la fin de

l'événement ou de la conférence;

- tous les fonds reçus de l'Institut canadien pour la sécurité des patients doivent être utilisés conformément à la description faite dans la demande;
- les organisateurs de l'événement conviennent d'offrir à l'Institut canadien pour la sécurité des patients le premier droit de refus de parrainage de l'événement l'année suivante ou lors de la prochaine édition de l'événement;
- l'acceptation d'une demande ne garantit pas que celle-ci sera acceptée de nouveau l'année suivante;
- le logo de l'Institut canadien pour la sécurité des patients doit être utilisé conformément aux directives relatives à l'identité visuelle de l'ICSP;
- pour déterminer sa contribution, l'Institut canadien pour la sécurité des patients tiendra compte des autres contributions que reçoit l'événement ou la conférence de partenaires du secteur public ou privé;
- l'Institut canadien pour la sécurité des patients ne fournit pas de soutien financier pour la préparation de propositions;
- l'événement pour lequel du soutien financier est sollicité de l'Institut canadien pour la sécurité des patients ne peut pas faire de discrimination en fonction de la race, des croyances religieuses, de la couleur, de l'origine ethnique, de l'ascendance, de l'âge, de l'incapacité physique, de l'incapacité mentale, de l'état de santé, y compris du syndrome d'immunodéficience acquise (SIDA), ou de toute considération relative à l'état matrimonial, au sexe ou à l'orientation sexuelle. En outre, l'organisation doit accepter de rendre ses locaux conviviaux pour les personnes atteintes de déficiences;
- enfin, l'Institut canadien pour la sécurité des patients n'assumera aucune responsabilité eu égard à des déficits ou responsabilités environnementales et ne prendra en charge aucune autre responsabilité, par exemple, des garanties relatives aux revenus d'un événement.

Activités inadmissibles

L'Institut canadien pour la sécurité des patients n'acceptera pas les demandes de parrainage pour les activités suivantes :

- événements qui auront eu lieu avant la date de demande de parrainage;
- coûts de fonctionnement d'organisations sans but lucratif;
- frais de déplacement, de voyage ou de tournée;
- publicité dans des buts de collecte de fonds;
- événements personnels, familiaux ou amicaux;
- activités de collecte de fonds, prix de présence ou tirages;
- projets ou campagnes de mobilisation de fonds.

Négociation des avantages

L'Institut canadien pour la sécurité des patients est à la recherche de façons novatrices de rendre plus attrayante l'expérience d'un événement ou d'une conférence pour les participants. Notre

évaluation de l'expérience de parrainage tient habituellement compte de la valeur obtenue d'un parrainage. Nous attribuons une valeur (en dollars) aux avantages obtenus d'une activité de parrainage. Si certains éléments de reconnaissance sont considérés tangibles, l'ICSP peut leur attribuer une valeur en dollars. L'Institut doit aussi attribuer une valeur aux bienfaits et avantages intangibles qu'offre le promoteur de l'événement.

Reconnaissance traditionnelle (tangible)	Occasions et avantages traditionnels (attributs de propriété intangibles)
<ul style="list-style-type: none"> √ Signalisation de l'événement √ Reconnaissance du logo sur écrans √ Affiches √ Circulaires √ Publicités √ Programmes √ Site Web √ Marketing social √ Communiqués de presse √ Séances de photo √ Lancements médiatiques √ Foires commerciales √ Bulletins d'information √ Signets √ Objets promotionnels <ul style="list-style-type: none"> ▶ Cordons ▶ Sacs pour les délégués ▶ Cadeaux ▶ Etc. √ Billets / Invitations √ Extérieur √ Valeurs publicitaires 	<ul style="list-style-type: none"> √ Prestige √ Exclusivité de parrainage √ Établissement de relations √ Performance √ Hospitalité (invité/hôte) √ Occasions de constitution de réseaux √ Accès VIP √ Optimisation du parrainage √ Couverture médiatique √ Accès à des listes /bases de données √ Accès à des auditoires ciblés √ Accès à une liste des autres organismes de parrainage √ Occasions de présentation de conférenciers de l'ICSP

Liste de vérification des critères de parrainage

Les activités de parrainage peuvent aider l'Institut canadien pour la sécurité des patients à joindre son auditoire clé et à rehausser son image. Les considérations suivantes vous aideront à déterminer si un événement ou une conférence constitue une activité de parrainage qui convient à l'Institut canadien pour la sécurité des patients :

Exclusivité – *Le parrainage offre-t-il à l'Institut canadien pour la sécurité des patients la possibilité d'une promotion exclusive?*

Compatibilité – *L'événement est-il compatible avec les objectifs de l'Institut canadien pour la sécurité des patients?*

Marché – *L'événement attirera-t-il des délégués nationaux et internationaux?*

Admissibilité – *L'occasion de parrainage ne présente aucun parti politique, organisation religieuse ou individu.*

Délai d'exécution – *L'événement ne doit pas avoir lieu avant que l'ICSP ait eu le loisir d'étudier la demande de parrainage.*

Promotion – *Le parrainage ne doit comporter aucune restriction promotionnelle qui empêcherait l'Institut canadien pour la sécurité des patients d'en faire usage.*

Auditoire – *L'organisation qui fait la demande a-t-elle un auditoire clé ciblé que l'on peut définir et cet auditoire est-il important pour l'Institut canadien pour la sécurité des patients?*

Établissement de liens – *L'occasion de parrainage est-elle une façon désirable de faire connaître l'Institut canadien pour la sécurité des patients? Cette occasion jouit-elle du soutien d'un programme?*

Couverture médiatique – *Le candidat a-t-il la capacité de générer une importante couverture médiatique?*

Demande de parrainage

Veillez télécopier les formulaires de demande de parrainage dûment remplis à l'Institut canadien pour la sécurité des patients au (780) 409-8098 ou à l'adresse de courriel suivante : sponsorship@cpsi.ca

L'ICSP fera parvenir un accusé de réception à tout candidat dans la semaine suivant la réception de sa demande.

Le processus de demande de parrainage a lieu X fois par année et l'ICSP accepte les demandes uniquement dans le cadre de ce processus.

- Date limite – Les demandes doivent parvenir à l'ICSP au moins trois mois avant l'événement. Les demandes soumises sans laisser à l'ICSP le temps de les étudier, de négocier une entente de parrainage et de l'exécuter devront malheureusement être rejetées.
- Les demandes seront évaluées au mérite et seront en compétition avec des demandes similaires. Le parrainage sera attribué en fonction de la capacité de l'organisme de respecter les critères de sélection, le budget, les engagements existants et les disponibilités « en nature » de l'Institut canadien pour la sécurité des patients. REMARQUE : L'Institut canadien pour la sécurité des patients reçoit un plus grand nombre de demandes de parrainage qu'il ne peut en financer.
- L'Institut canadien pour la sécurité des patients accepte les demandes de parrainage sous réserve de la production d'un rapport d'évaluation post-activité dans les 60 jours suivant la fin de l'événement commandité.

Vous pouvez fournir de la documentation additionnelle en appui à votre demande, mais cela ne vous dispense pas de remplir le présent formulaire de demande de parrainage.

Questions – si vous avez des questions au sujet d'une demande, n'hésitez pas à communiquer avec Joseph Gebran at jgebran@cpsi-icsp.ca.

Nous vous remercions d'envisager la possibilité de faire de l'Institut canadien pour la sécurité des patients un partenaire potentiel et nous vous souhaitons beaucoup de succès dans vos entreprises.

Demande de parrainage

Date de la demande :	
Nom de l'organisation faisant une demande de parrainage :	
Adresse postale :	
Votre organisation est-elle un membre votant de l'Institut canadien pour la sécurité des patients?	Oui _____ Non _____
Nom du candidat :	
Numéro de téléphone du candidat :	
Numéro de télécopieur du candidat :	
Adresse électronique du candidat :	
Rôle du candidat dans le cadre de l'événement ou de la conférence?	
Date[s] de l'événement année / mois/ jour [s]	
Durée de l'événement ou de la conférence (nombre de jours) :	
Titre de l'événement ou de la conférence :	
Site Web de l'événement ou de la conférence :	
Type d'événement [conférence, réunion, etc.] :	

Décrivez brièvement le but de l'événement ou de la conférence :	
En quoi votre conférence ou votre événement contribuera-t-il à la cause de la sécurité des patients?	
Envergure de l'événement ou de la conférence (nombre de participants ou délégués) :	
Est-ce la première édition de l'événement? Si non, veuillez fournir l'historique de l'événement : - Quand a-t-il été tenu? - Où a-t-il été tenu? - Combien de participants a-t-il réuni? - L'Institut canadien pour la sécurité des patients a-t-il déjà parrainé l'événement?	Oui _____ Non _____ Si non, veuillez donner plus de détails.
L'événement est-il : - ponctuel? - annuel? - périodique sans être annuel?	
Où se tiendra l'événement ou la conférence? [nom et adresse du site]	
Y a-t-il des frais de participation? Si oui, de quel montant?	
Estimation du nombre de participants :	Nombre en provenance du Canada _____ Nombre en provenance des États-Unis _____ Nombre en provenance d'autres pays _____
Y a-t-il une foire commerciale dans le cadre de l'événement ou de la conférence?	Oui _____ Non _____ Si oui, veuillez donner des détails.
Liste des organisations de parrainage qui ont déjà confirmé	

leur contribution et le montant de celle-ci :	
Parrainage demandé de l'Institut canadien pour la sécurité des patients :	<ul style="list-style-type: none"> - Montant: <ul style="list-style-type: none"> o _____\$ - En nature : - Veuillez décrire les autres occasions de parrainage liées à cet événement.
Si la demande est approuvée, à quoi servira le parrainage (veuillez expliquer)?	
Liste des avantages pour l'Institut canadien pour la sécurité des patients (p.ex. conférencier de l'ICSP, visibilité dans les médias, avantages promotionnels, présentation d'exposés, inscriptions, invitations et billets gratuits, etc.).	
Autres points dont vous aimeriez nous faire part :	

Veuillez joindre à votre demande :

- le budget de l'événement ou de la conférence
- une trousse de parrainage complète détaillant les occasions de parrainage de tous niveaux et les avantages correspondants

J'ai lu et bien compris les critères et lignes directrices relatives au parrainage de l'Institut canadien pour la sécurité des patients et, si ma demande est approuvée, j'accepte de m'y conformer.

Signature

Date

Pour usage interne seulement :

Date de réception de la demande :

Réception du budget :

Réception de la trousse de parrainage :

Évaluation de la demande de parrainage

Nom de l'organisation candidate _____

Titre de l'événement ou de la conférence _____

Soutien demandé [en \$ et en nature] _____

On envisagera d'accorder à l'organisation candidate du financement et des services en nature pour des conférences et des événements spéciaux qui visent un ou plusieurs des buts et objectifs suivants, pourvu qu'elle obtienne aussi 40 points sur une possibilité de 60 au chapitre des critères de financement.

Principes directeurs relatifs au parrainage de l'Institut canadien pour la sécurité des patients

- ✓ Un contenu axé sur la sécurité des patients.
- ✓ Le parrainage soutient des membres votants de l'Institut canadien pour la sécurité des patients qui sont fortement engagés à donner la priorité à la sécurité des patients.
- ✓ Il doit s'agir d'un événement national pour lequel les inscriptions dépassent 500 délégués; des organisations provinciales de soins de santé très engagées dans le domaine de la sécurité des patients peuvent aussi être considérées.
- ✓ Au moins dix pour cent du contenu de la réunion est consacré à la sécurité des patients ou est directement aligné sur le travail de l'ICSP, etc.
- ✓ La trousse de parrainage et de reconnaissance devraient inclure des options pour un kiosque, un logo, des inscriptions offertes gratuitement et un conférencier désigné de l'ICSP
- ✓ Des composantes d'évaluation et de production de rapport sont essentielles pour qu'un financement définitif et futur soit considéré.

Circonstances particulières

- ✓ Si peu des critères ci-dessus peuvent être respectés (par ex., s'il ne s'agit pas d'un membre votant ou d'un événement national), un poids considérable et des retombées mesurables devraient être accordés à l'établissement de relations avec l'organisation faisant la demande.
- ✓ La demande vise une situation unique
- ✓ Consensus du directeur général ou de la haute direction

État :

TOTAL DES POINTS :

SOUTIEN (montant de financement) : \$

REFUS :

Points	Dollars de parrainage
56 à 60 points	10 000 \$ au maximum
50 à 55 points	5 000 \$ au maximum
45 à 49 points	2 000 \$ au maximum
40 à 45 points	1 000 \$ au maximum
Moins de 40 points	Aucun soutien

Commentaires :

Évaluation des critères de financement

1. La demande de parrainage est remplie de manière satisfaisante et l'événement ne doit pas avoir lieu dans les trois mois suivant la date de la demande de parrainage.	5 points	
2. L'événement ou la conférence fera la promotion de l'Institut canadien pour la sécurité des patients et montrera qu'il fait du travail positif en matière de sécurité des patients.	5 points	
3. L'Institut canadien pour la sécurité des patients a l'occasion d'optimiser des possibilités de promotion et de marketing.	5 points	
4. L'événement ou la conférence a le potentiel d'offrir une exposition médiatique à l'Institut canadien pour la sécurité des patients.	5 points	
5. Les employés de l'Institut canadien pour la sécurité des patients auront la possibilité de participer à l'événement ou à la conférence.	5 points	
6. Des données montrent que l'Institut canadien pour la sécurité des patients est déjà aligné sur la prémisse de l'événement ou de la conférence.	5 points	
7. Le candidat a démontré qu'il avait besoin de soutien financier et que d'autres commanditaires soutiennent sa participation à l'événement ou à la conférence.	5 points	
8. L'événement ou la conférence est d'envergure nationale ou internationale et a reçu l'approbation d'une association mère.	2 points	
9. Les délégués représentent une vaste gamme d'intervenants du milieu de la sécurité des patients : <ul style="list-style-type: none"> ○ 1000 délégués ou plus – 3 points ○ Entre 500 et 999 délégués – 2 points ○ Moins de 500 délégués – 1 point 	1-3 points	
10. Optique : Nous ferons-nous remarquer par notre absence?	5 points	
11. L'événement/la conférence soutient un sujet chaud en sécurité des patients ou un projet de l'Institut canadien pour la sécurité des patients.	5 points	
12. Les éléments de l'événement ou de la conférence bénéficient du soutien des directeurs des opérations et du directeur général de l'Institut canadien pour la sécurité des patients.	5 points	
13. L'événement joindra un auditoire important qui provient du milieu des soins de santé ou qui gravite autour de ce milieu.	5 points	
Sous-total - .../sur un nombre possible de 60 points	... / 60	
Points à considérer : <ul style="list-style-type: none"> • Parrainons-nous déjà une chose qui profite à ce groupe en particulier? • Le parrainage est-il en conflit important avec autre chose que nous parrainons présentement? • L'événement ou la conférence comporte-t-il des aspects discutables? • Y a-t-il des connotations négatives prévisibles qui pourraient avoir un effet sur l'Institut canadien pour la sécurité des patients? 	Déduire entre 0 et 10 points	
Total - .../ sur un nombre possible de 60 points	... / 60 points	

Évaluation de la participation

L'Organisateur est tenu de soumettre son rapport dans les 60 jours suivant l'événement

Rapport final du parrainage de l'événement ou de la conférence

Veillez remplir ce formulaire de sondage après l'événement ou la conférence et nous le faire parvenir par télécopieur ou par la poste :

Non de l'organisation candidate _____

Titre de l'événement ou de la conférence _____

Date(s) de l'événement ou de la conférence _____

1. Nombre total des inscriptions _____. Sont-elles plus nombreuses ou moins nombreuses que prévu? _____
2. Vous avez joint des échantillons imprimés des programmes, affiches, etc.
oui _____ non _____
(Si non, veuillez fournir une explication)
3. Exposition médiatique de l'événement ou de la conférence :
Nombre d'articles imprimés (joindre des échantillons) _____
Nombre d'anecdotes électroniques (préciser les canaux) _____
4. Veuillez fournir entre 4 et 6 photographies de l'événement qui représentent le mieux les points saillants, par ex. le conférencier de l'ICSP.
5. Veuillez fournir un échantillon des commentaires des délégués ou des participants, le cas échéant.

6. Des représentants de l'Institut canadien pour la sécurité des patients ont-ils assisté à cet événement? Le cas échéant, veuillez indiquer le nom de ces personnes et la date de l'événement.
7. Dans l'ensemble, diriez-vous que cet événement a satisfait ou dépassé vos attentes? Veuillez commenter.
8. Avez-vous réussi à profiter de tous les avantages de notre parrainage? Veuillez expliquer.
9. Dans quelle mesure étiez-vous satisfait du niveau de soutien [soutien financier ou en nature, encadrement] que vous avez obtenu pour cet événement de l'Institut canadien pour la sécurité des patients?
- ___Insatisfait ___Assez satisfait ___Satisfait ___Très satisfait
- Veuillez expliquer.
10. Veuillez fournir toute information additionnelle que vous jugez valable.

Cette entente de parrainage conclue le ____ jour de _____, 20__ :

ENTRE :

L'Institut canadien pour la sécurité des patients (ci-après appelé le « *commanditaire* »);

et

_____ (ci-après appelé l'« *organisateur* »)

CONDITIONS DE L'ENTENTE :

Frais et conditions du parrainage

1. L'organisateur accepte d'accorder au commanditaire les avantages de parrainage décrits dans l'Annexe A ci-joint. (réalisations de l'organisateur)
2. Il est convenu qu'au moment de la renégociation, l'organisateur invitera automatiquement le commanditaire à renégocier l'entente.
3. Le parrainage s'étendra sur la période allant du xxxxxx au xxxxxxxx.
4. Le commanditaire accepte de fournir à l'organisateur les articles décrits dans l'Annexe B ci-joint. (Réalizations du parrain)
5. L'organisateur convient de fournir au commanditaire une contrepartie pour la valeur du parrainage sous forme de produits et de services en nature, ainsi qu'une reconnaissance de son soutien financier.
6. Le commanditaire fournira à l'organisateur un parrainage en nature d'une valeur de xxxx.xx \$. Les détails sont inclus dans l'Annexe B ci-joint.
7. Le commanditaire accordera à l'organisateur un parrainage en espèces s'élevant à xxxx.xx \$ (TPS incluse, s'il y a lieu) en dollars canadiens.
8. Le commanditaire respectera le calendrier de paiement décrit dans l'Annexe B ci-joint.

Dispositions générales :

9. **Abandon de l'événement :** Si jamais l'organisateur renonce à l'événement à tout moment après l'exécution de la présente entente, celle-ci prendra fin. Dans un tel cas, l'organisateur s'engage à retourner au commanditaire la contribution qu'il aura reçue. L'organisateur ne sera en aucun cas responsable de la perte de publicité que subira le commanditaire si l'événement n'a pas lieu, quelle qu'en soit la raison.
10. **Droit de vérification :** Le commanditaire peut vérifier tous les dossiers financiers et les dossiers connexes associés à l'événement de l'organisateur et ce dernier accepte de conserver les dossiers pendant une période de six (6) ans après la fin de l'entente. Les dossiers seront tenus conformément aux principes comptables généralement acceptés, et l'organisateur devra, à ses propres frais, rendre ces dossiers disponibles pour inspection et vérification (y compris les copies des dossiers et des extraits de ceux-ci, tel qu'il est exigé) par le commanditaire, à tout moment raisonnable et sans avis préalable. Sous réserve de ce qui précède, les coûts de toute vérification menée en vertu de cet article incomberont au commanditaire. Cet article ne sera pas réputé limiter, révoquer ou abréger tous les autres droits, pouvoirs ou obligations se rattachant aux vérifications que le commanditaire peut avoir en vertu de la loi fédérale, provinciale ou municipale, que ces droits, pouvoirs et obligations soient exprimés ou sous-entendus.
11. **Entente complète :** Cette entente constitue l'entente complète entre les parties. Il n'y a pas entre les parties de représentations, de garanties, de formules, de conditions, d'entreprises ou de conventions connexes exprimées, sous-entendus ou prévues par la loi autres que celles qui sont énoncées dans la présente entente.
12. **Production d'un résumé de l'événement dûment rempli :** L'organisateur accepte de remplir et de soumettre dans les 60 jours suivant la conclusion de l'événement un formulaire de résumé de l'événement ou un rapport sur celui-ci qui soit à la satisfaction de la directrice des communications du commanditaire.
13. **Modifications et renonciations :** Aucune modification à cette entente ne sera valide ou exécutoire à moins qu'elle ne soit énoncée par écrit et dûment signée par les deux parties.
14. **Assurances :** L'organisateur souscrira à ses propres frais une assurance exhaustive de responsabilité générale qu'il maintiendra en vigueur pendant toute la durée de cette entente. Cette assurance protégera le commanditaire, l'organisateur et leurs employés, agents et entrepreneurs respectifs contre les dommages découlant de blessures corporelles (y compris la mort), de blessures personnelles et de réclamations pour dommages à la propriété pouvant découler directement ou indirectement des activités de l'organisateur, de ses employés, de ses agents ou de ses entrepreneurs en vertu de cette entente. Cette assurance sera d'une valeur ne devant pas être inférieure à 2 000 000 \$ par sinistre. Une preuve d'assurance doit être soumise à la directrice des communications du commanditaire.
15. **Responsabilités :** Chaque partie garantit l'autre partie contre les dommages ou la

responsabilité en cas de pertes, dommages, réclamations, poursuites, coûts ou responsabilités que l'autre partie peut subir à la suite d'une violation de toute disposition de la présente entente ou à la suite des conséquences directes ou indirectes d'actes fautifs, d'omissions ou de négligences dont elle est responsable ou dont ses employés, agents ou entrepreneurs sont responsables.

16. **Divulgation :** Les conditions de cette entente ne seront pas divulguées à une tierce partie sans le consentement écrit préalable des deux parties.
17. **Cessibilité :** Les droits de l'une ou l'autre des parties en vertu de cette entente ne seront pas cessibles ou transférables en partie ou en totalité.

Lois applicables

16. Cette entente sera régie par les lois de la province d'Alberta.

Avis

17. Tous les avis et toutes les demandes et communications en lien avec cette entente seront adressés comme suit :

À l'organisateur :

Au commanditaire :

Cecilia Bloxom, directrice des communications
Institut canadien pour la sécurité des patients
10235 – 101^e rue N.-O., bureau 1414
Edmonton, Alberta T5J 3G1

EN FOI DE QUOI les parties comprennent et acceptent les conditions de cette entente.

Signature de _____

En lettres moulées _____

Signataire autorisé

(Apposer le cachet social ou inclure l'affidavit de confirmation du signataire autorisé)

INSTITUT CANADIEN POUR LA SÉCURITÉ DES PATIENTS

Signature de : _____

Cecilia Bloxom, directrice des communications

En bonne et due forme

Services intégrés, Institut canadien pour la sécurité des patients

ANNEXE A

RÉALISATIONS DE L'ORGANISATEUR [avantages du parrainage]

1. Exclusivité

Le commanditaire recevra des droits de parrainage exclusifs à titre de co-commanditaire de la conférence ou de l'événement.

2. Utilisation du logo de l'événement

Conformément aux conditions énoncées dans la présente entente, le commanditaire sera autorisé à utiliser le logo de la conférence ou de l'événement dans du matériel imprimé uniquement à des fins de marketing et de publicité concernant son association à l'événement.

3. Billets / Invitations

3.1. Le commanditaire sera autorisé à recevoir xx billets pour assister à **xxxxx** et pourra utiliser ces billets à sa discrétion.

4. Promotions

Le commanditaire sera autorisé à faire des activités de promotion, y compris de la publicité et des présentations lors de l'événement. Toutes les activités de promotion devront faire au préalable l'objet d'une approbation écrite de l'organisateur. Le commanditaire aura droit à :

- 4.1 **? x ?** kiosque de foire dans la zone d'exposition.
- 4.2 Laissez-passer d'exposant pour un maximum de **xxx** membres du personnel de l'Institut canadien pour la sécurité des patients.
- 4.3 Bannières – L'organisateur accepte de suspendre une **bannière du commanditaire de 1,2 m sur 2,4 m** sur les lieux de l'événement (la bannière doit être fournie par le commanditaire et lui être retournée par la suite).
- 4.4 Une reconnaissance comme commanditaire dans les annonces dans les médias, lors des événements médiatiques, dans les messages d'intérêt public, dans le matériel imprimé, dans les annonces payées et gratuites, dans les publicités à l'extérieur et dans les médias électroniques.
- 4.5 L'organisateur fournira au commanditaire l'occasion d'insérer un article dans chacune des trousse de délégué ou des sacs-cadeaux, s'il le demande.

5. Hospitalité

5.1 Le commanditaire aura droit à **XXX** laissez-passer gratuits permettant à des membres et des invités de l'Institut canadien pour la sécurité des patients d'assister à des activités sociales en lien avec l'événement.

6. Site web

- 6.1 Le commanditaire aura droit à une reconnaissance comme partenaire de l'événement (**catégorie de parrainage**) sur le site web officiel de l'événement.
- 6.2 Le commanditaire aura droit à un lien entre le site web officiel de l'événement et son propre site web.
- 6.3 Tous les frais associés aux avantages à fournir en vertu des paragraphes 6.1 et 6.2 de cette **Annexe A** incomberont à l'organisateur.

7. Programme

- 7.1 Une publicité d'une pleine page en couleur apparaîtra dans les 10 premières pages du programme. Du matériel prêt à photographier sera fourni par le commanditaire.
- 7.2 Le nom du commanditaire comme commanditaire officiel de l'événement apparaîtra sur la page énumérant les commanditaires dans le programme officiel.
- 7.3 Un message du directeur général de l'Institut pour la sécurité des patients souhaitant la bienvenue aux participants / délégués apparaîtra dans les trois premières pages du programme (message devant être fourni par le commanditaire).

8. Conférenciers invités

- 8.1 Le commanditaire aura l'occasion de participer aux cérémonies d'ouverture ou de clôture de l'événement afin de présenter un discours de la part de l'Institut canadien pour la sécurité des patients.
- 8.2 Le commanditaire pourra fournir à l'Institut canadien pour la sécurité des patients ou à ses représentants une occasion de participer à des séances plénières prévues dans le cadre de l'événement.

ANNEXE B

RÉALISATIONS DU COMMANDITAIRE [détails de la contribution du commanditaire]

En contrepartie de sa reconnaissance comme commanditaire (catégorie) de (titre de l'événement), l'Institut canadien pour la sécurité des patients accepte de fournir ce qui suit :

Titre de l'événement :

Date de début et de fin de l'événement :

Détails du parrainage :

Espèces

- Montant de xxx \$ de parrainage

- Conditions (Calendrier de facturation) :
 - 50 % - à fournir au moment de la signature de l'entente
 - 40 % - à fournir 30 jours avant l'événement
 - 10 % - à fournir après l'évaluation de l'événement ou de la conférence

Services en nature

- Liste des services en nature que le commanditaire doit fournir à l'organisateur dans le cadre de cet événement

Valeur totale du parrainage

- La valeur totale du parrainage est estimée à xxxx \$, ce qui fait de l'Institut canadien pour la sécurité des patients un commanditaire de CATÉGORIE

Articles promotionnels

- Liste de tout le matériel promotionnel fourni à l'organisateur pour faire la promotion du commanditaire à cet événement (par ex., cordons, brochures, désinfectant pour les mains, stylos, articles dans la trousse des délégués, etc.)

Publicité

- Liste et taille du matériel prêt à photographier devant être fourni

Divers

- Liste de tous les éléments qui n'entrent pas dans les catégories ci-dessus.

Procédures de suivi de la demande de parrainage

Nom de l'organisation :

Titre de l'événement :

✓ Mesure/Responsabilité

Date

1. Demande – Réception par l'Institut canadien pour la sécurité des patients :	
Date de la demande estampillée et entrée dans la banque de données (ou feuille de calcul)	
<ul style="list-style-type: none"> Information sur le groupe (nom légal, adresse, coordonnées, etc.) 	
<ul style="list-style-type: none"> Information sur l'événement (titre, date, endroit, nombre de délégués, etc.) 	
<ul style="list-style-type: none"> Demande de renseignements (montant demandé, niveau de reconnaissance, but du financement) 	
Courriel de remerciements généré pour envoi par le coordonnateur.	
2. Coordonnateur - Examen de la demande de parrainage	
Entrevue initiale - admissibilité (si la demande est inadmissible, aviser le candidat par téléphone et faire suivre une lettre)	
Examen des objectifs de l'événement	
Confirmation que l'information budgétaire est incluse	
Achèvement de l'évaluation de la demande	
Preuve qu'une assurance-responsabilité de 2 millions \$ est fournie	
3. Coordonnateur – Formulation d'une recommandation	
Cueillette d'intrants auprès du directeur de projet pertinent	
Formulation d'une recommandation (maximum de 5 000 \$ par événement)	
Approbation du directeur	
Annnonce de la recommandation au groupe – avis transmis par téléphone	
Envoi d'un avis écrit – lettre de suivi générée par le service de secrétariat	
Remise du logo et des lignes directrices s'y rattachant	
4. Coordonnateur – Préparation de l'entente	
Préparation du brouillon de l'entente	
Intrants du groupe sur le niveau de reconnaissance	
Confirmation du calendrier de paiement	
Négociation des annexes A et B de l'entente	
Avis au service de secrétariat de préparer l'entente	
5. Service de secrétariat – Traitement de l'entente	
Préparation d'une entente en 4 exemplaires pour signature (4 exemplaires)	
Préparation d'une lettre de couverture accompagnant l'entente	
Envoi de tous les exemplaires et de la lettre d'explication de couverture au groupe pour signature et apposition du cachet	
Annnonce au coordonnateur de la réception des exemplaires signés de l'entente	
Envoi des documents au directeur pour signature (au directeur général si le montant est supérieur à 5 000 \$)	

	<ul style="list-style-type: none"> • Envoi d'un exemplaire dûment rempli et signé aux Services intégrés 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en dossier d'un exemplaire dûment rempli 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Conservation d'un exemplaire en vue de le retourner au groupe après signature de l'Institut canadien pour la sécurité des patients 	
	Prise de dispositions pour inclure un lien à la conférence sur le site web de l'Institut canadien pour la sécurité des patients	
	Envoi par messagerie de la bannière/de l'affiche une semaine à l'avance	
	Envoi à l'organisateur d'un gabarit de « rapport final » afin qu'il puisse commencer à recueillir le matériel nécessaire	

6.	Service de secrétariat – Paiement	
	Envoi de la demande de chèques et d'un exemplaire de l'entente aux Services intégrés	
	Réception des chèques fournis par les Services intégrés	
	Préparation de la lettre accompagnant les chèques pour signature par le coordonnateur	
	Photocopie des chèques et de la lettre d'accompagnement	
	Envoi au groupe, par la poste, des chèques, de la lettre et d'un exemplaire de l'entente	
7.	Service de secrétariat – Suivi	
	Mise à jour de la banque de données (feuille de calcul)	
	Inclusion de statistiques sur cet événement dans l'ensemble des statistiques sur le parrainage	
	Utilisation d'un drapeau pour le rapport de suivi [doit être reçu dans les 60 jours suivant l'événement]	
	Envoi d'une lettre de rappel un mois après l'événement	
	Envoi du rapport au coordonnateur pour examen	
	Classement du rapport [par le nom de l'organisation ayant fait la demande]	